



DATE : 2 mars 2016

## Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Fabrice Bersier

### **CONSEIL GENERAL**

Présents : 29 Conseillers généraux                    majorité = 15                    Quorum atteint

Excusé : M. Jean-Gabriel Meylan

L'assemblée peut se dérouler normalement.

### **CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par M. le Président Fabrice Bersier.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 16 décembre 2015
3. Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos
4. Informations communales
5. Divers.

M. le Président Fabrice Bersier salue les conseillères et conseillers généraux, Mme la Syndique et ses collègues du Conseil Communal, les membres du bureau du CG, la presse ainsi que le public.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Thierry Berger, Olivier Vonlanthen, Georges Berger.

Cette séance a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 7 du 19 février 2016, par affichage au pilier public communal. Il demande s'il y a des remarques concernant la convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT FABRICE BERSIER**

M. le Président Fabrice Bersier relève que ce soir, la séance est uniquement orientée sur le projet d'un futur CO à Cugy. Il rappelle qu'il incombe au Conseil Général la responsabilité de prendre la décision sur ce projet. Un futur CO sur notre commune est un enjeu à part entière pour la vie de notre commune et de ses affaires communales. C'est une décision importante pour l'avenir de nos futures générations villageoises et de la Broye. Bien évidemment le

DATE : 2 mars 2016

débat sera fourni mais il doit se mener dans le respect de l'avis de chacun et il en tiendra compte pour diriger les délibérations de ce Conseil Général.

Ses propos de début de séance étant faits, il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour de cette séance est concentré sur l'approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye.

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Ouverture de la séance par M. le Président Fabrice Bersier.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 16 décembre 2015
3. Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos
4. Informations communales
5. Divers.

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour ?

M. Vincent Grandgirard nous informe que lors de la présentation publique d'hier soir, nous avons entendu qu'un refus de la modification des statuts serait reçu de façon très négative par l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos et qu'une telle décision entraînerait inéluctablement la recherche d'une solution ailleurs, à Cousset, à Estavayer ou à Domdidier.

Parce qu'il est convaincu que les élus et les habitants de Cugy, dans leur majorité, sont favorables à la construction d'un CO à Cugy, et parce qu'il croit sincèrement qu'ils sont conscients de la nécessité de ce projet (pour des raisons démographiques) et des atouts qu'offre Cugy du point de vue de sa situation géographique et des équipements à disposition, il propose d'ajouter un vote sur le principe d'un CO à Cugy avant le vote prévu au point 3 de l'ordre du jour (Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos).

En cas de refus de la modification des statuts, ça lui semble être la meilleure façon de démontrer que le Conseil Général de Cugy n'a pas été motivé par des considérations égoïstes mais bien par une charge trop lourde pour la commune compte tenu de sa taille et de sa capacité financière.

L'objet de ce vote serait le suivant: « approbation du principe de la création d'un troisième site du CO de la Broye à Cugy ».

M. le Président le remercie et relève que par rapport à l'importance du sujet de ce soir et des arguments donnés par M. Grandgirard, il pense que l'on peut peut-être remettre en question l'ordre du jour. Par rapport à cela et au vu de l'importance du sujet pour notre collectivité, il estime important d'ouvrir la discussion sur cette modification avant de passer au vote.

Il donne la parole au Conseil Communal qu'il nous donne les enjeux de ce projet.

Mme la Syndique Nadia Savary relève que ce n'est pas une modification de l'ordre du jour mais un ajout à celui-là qui serait l'approbation d'un vote de principe sur le site d'un CO à Cugy ?

DATE : 2 mars 2016

M. Vincent Grandgirard précise que ce serait l'approbation du principe de la création d'un troisième site du CO de la Broye à Cugy.

Mme Savary répond que ce n'est pas logique de faire un vote de principe et ensuite un vote formel. Le Conseil Communal ne comprend pas cette démarche.

M. Vincent Grandgirard précise que cela permet de montrer très clairement, au cas où les statuts sont refusés, que les habitants et le Conseil Général n'est pas égoïste et solidaire avec les autres communes de la Broye que l'on refuse le CO mais que c'est pour d'autres raisons qu'il s'agira d'analyser et que sur le principe d'un CO à Cugy, on est pour et que c'est sur des détails relatifs à son financement qu'il risque d'y avoir une forte opposition.

Mme Nadia Savary tient à préciser que si on garde le point de l'approbation de la modification des statuts du CO de l'ordre du jour, c'est cette décision qui va être déterminante et pas un autre point. Le Conseil Communal a bien compris que le CG et la population ne sont pas contre le CO mais que c'est le financement qui pose problème. Il faut également relever que le comité du CO va tout de même savoir pourquoi les statuts ont été refusés car le procès-verbal de cette décision va être adressé au comité du CO.

M. Vincent Grandgirard est d'accord qu'ils le sauront car on va s'en expliquer et argumenter mais si on a un vote de principe ils le sauront de façon encore moins contestable.

Mme Savary répond qu'elle comprend très bien même qu'elle n'a jamais vu ce cas de figure. Le Conseil Communal respecte cette décision de modification de l'ordre du jour qui est de la compétence du Conseil Général mais le Conseil Communal voulait avoir bien compris le sens de cet ajout.

M. Dominique Torche n'est pas favorable à cette modification de l'ordre du jour et rejoint les propos de Mme la Syndique. Nous sommes pratiquement tous favorables à un CO à Cugy et il s'en réjouit. Donc ce soir, il faut avoir un courage politique et il nous faut le montrer en acceptant ou en refusant le CO aux conditions fixées par l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye. Il ne nous est pas demandé de montrer notre envie d'avoir un CO aux conditions que le Conseil Général de Cugy souhaite, il ne faut pas croire non plus, et M. le Préfet a été très clair hier soir, qu'il va s'attendrir et que les communes de la Broye vont s'attendrir également et revoir à la baisse les conditions fixées, après après négociations et un long chemin où nous avons été très défendus par Mme la Syndique et M. Bernard Grandgirard. Il ne peut non plus accepter cette idée un peu sournoise et peu courageuse de dire « j'ai dit oui au CO au point no 1 pour se donner bonne conscience et mieux le refuser au point 3 de l'ordre du jour ». Le dossier nous est connu, les informations ont été données, le travail a été présenté aux groupes, le Conseil Communal est favorable, la population aussi ; ce soir on ne nous demande pas de montrer un intérêt aux conditions du Conseil Général mais on nous demande de voter oui ou non au CO aux conditions fixées.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques au sujet de cette modification de l'ordre du jour.

M. Pierre-André Grandgirard, au vu de la tournure du début de cette séance, demande une suspension de séance pour que chaque groupe puisse faire le point avant de voter.

M. le Président accorde une suspension de 5 minutes.

Après 5 minutes, M. le Président reprend la séance et soumet au vote la modification de l'ordre du jour à savoir :

DATE : 2 mars 2016

1. Ouverture de la séance par M. le Président Fabrice Bersier
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 16 décembre 2015
3. Approbation sur le principe de la création d'un troisième site du CO de la Broye à Cugy
4. Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos
5. Informations communales
6. Divers.

Cet ordre du jour est soumis au vote :

**Vote :**

**Approbation : 18    Avis contraire : 11    Abstention : 0**

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

**2.    APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 16 DECEMBRE 2015**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Fabrice Bersier demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

**3.    APPROBATION SUR LE PRINCIPE DE LA CREATION D'UN TROISIEME SITE DU CO DE LA BROYE A CUGY**

M. le Président Fabrice Bersier demande au Conseil Communal s'il souhaite prendre la parole sur ce point.

Mme Nadia Savary répond que non car si le Conseil Général souhaite un vote de principe, pour sa part, on peut directement passer au vote.

La parole n'étant pas demandée, ce point est soumis au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 1    Abstention : 0**

**4.    APPROBATION DE LA MODIFICATION DES ARTICLES 3, 25 ET 27 AL. 1 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DES COMMUNES DE LA BROYE ET DE LA COMMUNE DE VILLAREPOS**

M. le Président Fabrice Bersier donne la parole à M. Bernard Grandgirard pour une présentation de ce point.

M. Bernard Grandgirard nous informe que la présentation sera succincte compte tenu du texte mentionné dans le message du dernier Conseil Général du 16 décembre 2015. Un message fourni a été transmis et une présentation détaillée a été donnée lors de cette

DATE : 2 mars 2016

séance. Il y a également eu hier soir une information à la population où des informations détaillées ont été données également par M. le Préfet, président de l'Association du CO.

Il nous donne différentes informations :

Les enjeux de cette modification statutaire concernent trois points soit :

- Création d'un 3<sup>ème</sup> site à CUGY
- Clé de répartition
- Limite d'emprunt

Notre commune est face à une décision importante pour elle et également face à une décision importante qui lancera ou non le projet sur notre commune.

Ce qui se passe si Cugy dit oui:

- Vote des autres communes du district sur les modifications statutaires ; nous sommes effectivement la première commune à se prononcer à ce sujet.
- Achat du solde du terrain en zone d'intérêt général (ZIG), qui est désormais légalisé depuis le 17 décembre 2015, selon conventions d'achat signées il y a près de 3 ans et également selon le crédit d'investissement voté à fin 2014.
- Vente formelle du terrain à l'association du CO
- Développement du projet par le comité du CO en collaboration avec la commune
- Développement des synergies et de nos infrastructures

Ce qui se passe si Cugy dit non:

- Pas de vote des autres communes sur les modifications statutaires
- Dossier renvoyé au comité du CO
- Reprise et développement d'une autre variante sur un autre site (Montagny, Domdidier, Estavayer)
- Remise en cause éventuelle, par les autorités cantonales, du dimensionnement de la ZIG.
- Déplacement d'une partie des élèves du village de Cugy soit à Montagny, soit à Domdidier
- Message négatif de notre commune envers le district (perte de crédibilité)

Si le CG reporte la décision cela ne change à rien car il n'aura pas d'informations supplémentaires et il n'y aura pas de développement du projet sans une décision positive du législatif. La procédure présentée ce soir est la procédure usuelle selon la LCo.

Il rappelle que la commission communale « Extension CO » a pris connaissance du dossier en l'état, en date du 17 novembre 2015 et a émis un préavis favorable et les conseillers généraux ont reçu toutes les informations nécessaires sous forme de message.

Il donne la parole à Mme Nadia Savary.

Cette dernière nous présente le récapitulatif des coûts pour notre commune, les communes sièges et les autres communes.

Une part pour Cugy de 20,3%, Estavayer 19,6%, Belmont-Broye 11,2% et les autres communes 48,9%. Elle rappelle que pour Cugy cela représente Fr. 5'614'228.- composé du préciput de 15% soit Fr. 4'140'000.- (dont Fr. 3'600'000.- en nature et Fr. 540'000.- en espèces) et Fr. 1'474'228.- réparti en fonction du nombre d'habitants. Quelque soit le lieu du CO, le montant de Fr. 1'474'228.- est à notre charge. Elle rappelle que l'emprunt est

DATE : 2 mars 2016

contracté par l'Association du CO ce qui ne préte pas la capacité d'investissement propre à notre commune. Nous avons donc dans notre budget de fonctionnement les frais financiers, soit les intérêts et amortissements. Nous avons fait le calcul qui représente une moyenne annuelle d'environ Fr. 65'000.- ce qui représente Fr. 38.- par habitant. La question se pose donc : est-ce que l'on ne doit pas faire cet effort financier pour le bien-être de nos enfants.

Le Conseil Communal s'est déterminé favorable à la construction d'un site du CO dans notre commune moyennant certaines conditions exprimées à l'assemblée du CO du 2 décembre 2015, à savoir :

- ✓ Le terrain mis à disposition aura une surface de 20'000 m<sup>2</sup>. Nous avons pris note du prix fixé à Fr. 150.- / m<sup>2</sup>. Le solde de la zone d'intérêt général restera propriété de la Commune et servira de zone tampon entre la zone villa existante et le futur site du CO.
- ✓ Le projet devra favoriser les synergies avec les infrastructures communales existantes afin de diminuer le coût de construction. Elle relève que le potentiel des synergies existe bel et bien et précise qu'il n'a pas été compté dans le coût de construction. Ces synergies sont les parkings, les infrastructures sportives intérieures et extérieures, la salle polyvalente, la bibliothèque.
- ✓ Notre planification financière prévoit un montant pour l'équipement de cette zone d'intérêt général, notamment l'élargissement du chemin de Vesin depuis la route de Fétigny, jusqu'à la parcelle proprement dite. Les éventuelles conséquences d'aménagements liées au projet d'extension du CO devront être intégrées au coût du projet.
- ✓ Des synergies pour le personnel de conciergerie, matériel, machines et personnel de voirie devront être étudiées.
- ✓ Un concept de circulation piétons-véhicules devra être étudié afin de limiter l'impact que cela pourrait avoir sur notre commune.
- ✓ Dans le cadre de la réalisation du projet, la construction d'un chauffage à distance devra être étudiée, avec la possibilité de raccorder les bâtiments communaux existants. Elle nous informe que nous avons des problèmes avec le chauffage de la salle polyvalente qui doit être assaini depuis quelques années déjà, ce serait là une opportunité de trouver des synergies, sachant qu'avec la loi sur l'énergie, nous devons utiliser que des énergies renouvelables pour les locaux communaux.
- ✓ Nous exigeons également que notre exécutif fasse partie de la commission de bâtisse.

Toutes les communes du district sont au courant de nos conditions qui ont été acceptées lors de l'assemblée du 2 décembre dernier.

M. Bernard Grandgirard nous communique la suite de la procédure :

→ Achat du solde du terrain en zone d'intérêt général (ZIG) : suite à une réunion avec les propriétaires concernés, il y a eu des interrogations sur ce terrain, notamment par rapport au prix de Fr. 150.- le m<sup>2</sup>. Il y a eu des relations, rapports qui ont été faits entre le prix du terrain que l'on va acheter, prix fixé dans la convention d'achat, et le prix dont nous allons le vendre au CO. Ce qu'il faut savoir c'est que le prix de Fr. 150.- est le prix d'un terrain équipé. Ce prix a été pris en référence au terrain vendu par Domdidier lors de la dernière extension. Ce prix a été analysé et il est bien clair que nous aurions souhaité que ce soit Fr. 250.- mais on ne peut pas simplement articuler un chiffre qui ne soit pas fondé. Ce chiffre est fondé car il est basé sur des exemples dans d'autres communes sièges. Le prix de Fr. 150.- le m<sup>2</sup> équipé, si on enlève le prix de l'équipement et des taxes qui représentent environ Fr. 70.- le m<sup>2</sup>, on arrive à un prix de Fr. 80.- le m<sup>2</sup> pour ce terrain, ce qui correspond au montant de la convention que l'on a avec les propriétaires concernés. Du fait que ce terrain est en ZIG, seule la commune peut l'acheter. Au pire des cas, on pourrait aller vers une expropriation mais ce n'est pas du

DATE : 2 mars 2016

tout le vœu de l'exécutif. Nous espérons que cela se passe en collaboration avec les propriétaires et selon les règles qui ont été définies dans les conventions. Dans tous les cas, le Conseil Communal va faire tout son possible pour conclure cet achat.

- Lors du prochain CG, il y aura la vente formelle du terrain à l'association du CO
- La suite, en cas d'acceptation ce soir, c'est le développement du projet par le comité du CO en collaboration avec la commune.

M. Grandgirard nous donne quelques chiffres concernant les investissements depuis la création du CO de la Broye. Le CO a été créé en 1968 à Estavayer. A l'époque, la population d'Estavayer était de 2600 habitants et à ce moment-là ils avaient consenti à un investissement de Fr. 7'000'000.-. La part d'Estavayer, par un tableau adapté au renchérissement basé sur la tablelle suisse, était de Fr. 7'000'000.- consenti en 1968. En 1975 à Domdidier, 1400 habitants, leur part était de Fr. 1'700'000.- uniquement leur part. En 1992, Domdidier comptait 2000 habitants et sa part était de Fr. 6'000'000.-. Au total l'investissement était de Fr. 84'000'000.-. Il est cependant difficile de comparer à maintenant car le système de subventionnement était différent à l'époque.

Concernant les synergies, elles existent ; étant membre du comité du CO, il remarque que les synergies existent notamment à Estavayer et Domdidier avec les sociétés, les concierges et autres et la collaboration fonctionne bien.

Il nous présente le programme des locaux qui pourraient être construits et qui font partie du montant de Fr. 27'000'000.-.

Mme Nadia Savary, pour clore les débats, tient à rappeler que le pouvoir décisionnel revient au Conseil Général et que pour les citoyens, ils ont un droit d'initiative mais elle rappelle que c'est une association de communes et le droit d'initiative s'appliquerait pour toutes les communes du district de la Broye y compris la récolte des signatures. Il est impossible de faire un recours par droit de référendum facultatif dans ce cas de figure.

M. le Président remercie Mme la Syndique et M. Grandgirard pour ces informations. Il rappelle que c'est un débat libre mais s'il y a des rapporteurs de groupe, c'est bien volontiers qu'il leur donne la parole.

Groupe « Unité communale » : Mme Valérie Burton nous informe que le groupe a examiné les informations reçues en vue de l'acceptation des statuts du CO de la Broye. Elle relève que le Conseil Communal a effectué un travail conséquent, notamment dans la négociation du nouveau mode de répartition des investissements. En effet, avoir fait baisser le préciput de 50% à 15% n'était certainement pas gagné d'avance, si l'on se réfère aux propos tenus hier soir par M. le Préfet Christophe Chardonnens. Il a été notamment relevé que les négociations étaient parfois tendues. En outre, le système de financement qui est du ressort de l'association de contracter l'emprunt qui servira au financement des nouvelles infrastructures est judicieux car il laisse libre choix à chaque commune de la manière et du rythme qu'elle voudra donner à son remboursement. Le coût prévu à charge de notre commune demeure certes important et le thème a suscité des débats et discussions animés au sein des groupes. Il est saint d'avoir des débats ceci permet d'aborder les choses sous un autre angle, d'exposer les craintes et les doutes mais aussi de pouvoir les atténuer en y apportant les éclairages nécessaires puis d'arriver à une décision réfléchie en étant conscients des risques et des opportunités d'un projet. Ils sont convaincus qu'investir pour la formation de notre jeunesse est une nécessité et un devoir de notre société. Comme l'a relevé une citoyenne lors de la séance d'hier soir, il faut être prêt à faire des concessions financières pour le bien-être de nos enfants. Ils estiment en outre que le Conseil Communal a fourni les explications détaillées nécessaires à la bonne compréhension des divers enjeux et qu'il a également relevé clairement les synergies positives pour notre commune et ses

DATE : 2 mars 2016

nombreuses sociétés locales. A la majorité des membres présents lors de leur réunion de préparation, le groupe « Unité communale » recommande l'approbation des modifications proposées.

Groupe « Unis pour Cugy » : M. Vincent Grandgirard nous fait part que la perspective d'accueillir un CO à Cugy est enthousiasmante et nous réjouit. En effet, une vision optimiste des choses nous incite à en voir plutôt les avantages et les synergies que les éventuels inconvénients. De plus la perspective de repenser le village en profondeur nous semble plutôt grisante. Au moment d'accepter cette modification des statuts de l'Association du CO, nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de nous interroger sur le mode de répartition des investissements et sur ses incidences sur les finances communales.

Pour Cugy, le coût total de la construction du CO serait d'environ Fr. 5'600'000.-. C'est un montant très important, surtout si on le met en regard de la situation financière de la commune (pas catastrophique et en voie d'amélioration, mais il n'y a pas de quoi pavoiser), de son taux d'impôt plutôt élevé et des nombreux investissements prévus, dont certains sont reportés depuis plusieurs années.

Leur groupe doute sérieusement que Cugy puisse absorber le coût de la construction du CO, celui de la transformation de la salle communale et les autres investissements prévus, dont le total dépassera les Fr. 10'000'000.-, sans procéder à une hausse d'impôts.

Ces réflexions nous amènent tout naturellement à nous interroger sur le préciput qui, fixé à 15% au terme de longues négociations, occasionne un surcoût de Fr. 4'140'000.- pour la commune de Cugy, montant dont les autres communes de la Broye sont soulagées. Le groupe « Unis pour Cugy » estime que ce montant est trop élevé pour Cugy et souhaite illustrer ces réflexions par quelques chiffres:

- Tout d'abord quatre chiffres pour montrer que ce préciput est injuste:
  - Pour Cugy (1640 hab.), ce préciput représente un peu plus de Fr. 2'500.-/hab. (on ne tient pas compte de la répartition en fonction de la population légale)
  - Pour le nouvel Estavayer (9'084 hab.), qui entrera en force le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ça représente env. Fr. 450.-/habitant, soit 5.5 fois moins.
  - Pour Prévondavaux, plus petite commune du district avec 61 hab., il représente le montant astronomique de Fr. 68'000.-/hab.
  - Si le nouvel Estavayer (9'084 hab.) devait payer le même montant par habitant que Cugy, il paierait Fr. 23'000'000.-, ce qui correspondrait à un préciput de 83%. Pensez-vous qu'il l'accepterait?
- Ensuite deux chiffres pour montrer ce que représente le sacrifice de Cugy (Fr. 2'500.-/hab.) pour les autres communes.
  - Si on supprime le préciput en conservant le rabais fait à Estavayer-le-Lac et à Domdidier, le montant par habitant augmenterait de Fr. 158.- (de Fr. 899.- à Fr. 1057.-).
  - Si on supprimait également le rabais fait à Estavayer-le-Lac et à Domdidier, le montant par habitant augmenterait de Fr. 1.-/hab. (de Fr. 899.- à Fr. 900.-). On constate que le préciput de 15% correspond presque au franc près au rabais octroyé à Estavayer-le-Lac et à Domdidier.
- Enfin une absence de chiffres et d'informations sur les avantages financiers que retirerait Cugy de la présence du CO.

En conclusion, le groupe « Unis pour Cugy » souhaite que l'Association du CO planche sur un autre mode de répartition des investissements, sans préciput et plus équitable pour l'ensemble des communes, que nous nous empresserions alors d'accepter.

Dans leur majorité, les membres du groupe Unis pour Cugy, bien que favorables à la création d'un CO à Cugy... et sans surnoiserie, propose de refuser cette modification statutaire pour les raisons évoquées.



DATE : 2 mars 2016

Parti socialiste : M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que le groupe « Parti socialiste » estime que le choix de l'Association du CO des communes de choisir un 3<sup>ème</sup> site pour l'agrandissement du CO est judicieux. Le choix de Cugy comme implantation de cette nouvelle école est effectivement idéal puisqu'elle drainerait presque tous les élèves de la Broye qui ne sont pas desservis par une voie de chemins de fers. Ils bénéficieraient d'un déplacement beaucoup plus court pour se rendre à l'école. Ceci étant dit, le groupe « Parti socialiste » estime que la répartition intercommunale des frais d'investissement pour ce 3<sup>ème</sup> site ne nous convient pas du tout. C'est en effet le préciput de 15% qui, à leur avis, ne peut être accepté. Nous sommes en 2016 et nous ne voyons pas quel intérêt important bénéficierait la commune qui abrite un CO. Si les inconvénients dus aux nuisances et à la circulation seraient largement compensés par les avantages que nos enfants auraient de pouvoir faire leurs classes sur place, les intérêts financiers pour la commune sont inexistant car il pense que les enseignants n'habiteront pas la commune même si le CO est construit à Cugy. Cette dépense très importante pour notre commune qui ne compte que 1600 habitants sur les 30000 que compte la Broye est disproportionnée et prêterait très fortement le développement futur de nos deux villages et sans doute, elle bloquerait pour longtemps peut-être les possibilités de fusion. Les autres communes hésiteraient à deux fois avant de fusionner avec notre commune très fortement endettée. La Broye vient de voter une dépense considérable de plus de 50 millions pour l'agrandissement et la construction de homes pour personnes âgées et pour cette dépense il n'y a pas de préciput et la commune de Montagny qui bénéficiera d'un nouveau home ne paiera pas d'avantage qu'une autre commune. Ils ont appris hier soir que les autres districts du canton ont tous une autre façon de calculer la répartition de ces frais d'investissement mais à y regarder de plus près, aucun district n'a un mode de calcul aussi strict que celui de la Broye. L'application d'un préciput comme la Broye interdit pratiquement à toutes les petites communes, comme la nôtre, la possibilité d'accueillir un CO. Il pense qu'actuellement lorsqu'on parle de grande fusion comme celle d'Estavayer et Domdidier, ce système ne doit plus exister car les répartitions devraient se faire en fonction du nombre d'habitants. Lorsqu'il n'y aura plus que 2 communes dans la Broye, ce qui n'est pas utopique, plus personne ne parlera plus de préciput et la Préfecture pourra fermer ses portes. Il relève le travail du Conseil Communal dans la négociation de ce préciput, toutefois, vue la grandeur de notre commune, cet arrangement est inacceptable. Par contre, il est clair que la commune qui reçoit le CO, ne devrait pas bénéficier d'avantage financier telles que les taxes de raccordement, charges immobilières et autres. D'autre part, le groupe « Parti socialiste » émet beaucoup de réserves sur le coût d'investissement total mentionné pour ce projet, de nombreux postes n'ont pas été pris en considération que ce soit l'agrandissement des routes d'accès, l'achat du terrain, tous ces frais étant à la charge de notre commune et ne sont pas encore discutés. Au sujet de l'achat du terrain, sur lequel viendrait construit le CO, il doute que le prix de Fr. 1'000'000.- voté au budget 2014 soit suffisant maintenant que notre PAL ne comprend plus de terrain à bâtir prévu au-dessus de la zone d'intérêt général. Notre commune ne dispose plus d'argument intéressant pour acheter ce terrain à un bon prix. Quant à une éventuelle expropriation, ce n'est pas demain la veille qu'elle sera possible dans notre canton. Il relève que l'on remarque que le Grand Conseil ne prend pas le chemin pour aider les communes puisqu'il a refusé en première lecture la loi concernant le droit d'emption des communes, malgré l'intervention de Mme Savary, de M. Ropraz et de toute la gauche du Grand Conseil. Il faudra donc sans doute revoir à la hausse la dépense pour ce terrain. Ce n'est pas parce que nous avons réalisé deux exercices favorables, probablement trois, que notre commune est financièrement aisée. Notre taux d'impôt reste le plus élevé de la Broye et nos engagements financiers pour les prochaines années sont énormes si l'on pense à notre participation à la construction des homes, notre participation à la construction d'une nouvelle STEP, à nos infrastructures scolaires, à trouver une solution pour nos déchets et à rénover notre salle polyvalente. Que se passera-t-il si notre commune refuse ce soir la modification des statuts de l'Association pour des raisons financières ? M. le Préfet l'a

DATE : 2 mars 2016

dit hier soir, le dossier repartira à l'Association des communes qui devra se remettre à l'ouvrage et il est possible que le site de Cugy soit maintenu avec un autre mode de calcul puisqu'il a fait l'unanimité auprès des communes de la Broye. Le groupe « Parti socialiste » reste donc très favorable à l'implantation d'un CO à Cugy mais ne veut pas ruiner la commune. Il refuse donc la modification des statuts de l'Association telle que présentée et invite l'assemblée à en faire de même.

M. le Président Fabrice Bersier remercie les rapporteurs des groupes et donne la parole au Conseil Communal.

Mme Nadia Savary, Syndique remercie les groupes pour ces rapports fouillés. Comme relevé dans différents rapports, le préciput a été négocié au plus bas par le Conseil Communal. Elle relève que les premières négociations du Conseil Communal étaient de supprimer le préciput. Elle précise également que nous avons 20,3% de participation et Estavayer 19,6%, si on se met à la place d'Estavayer qui a déjà investi plusieurs millions pour le CO, ils ne seront pas d'accord de payer plus que Cugy alors que le site serait à Cugy. Idem pour Domdidier ; ce n'est pas pensable. A ce niveau là, si on refuse cette modification des statuts à cause du préciput, il n'y aura probablement pas de CO à Cugy. Si on prend l'exemple des homes, elle confirme que pour les homes il n'y a pas de préciput mais, comme l'a dit M. le Préfet hier soir, la situation est différente et les communes sièges n'ont pas payé les mêmes investissements aux homes qu'au CO car la clé de répartition est différente car les investissements réalisés pour le CO par les 2 autres communes sièges sont différents. On ne peut pas comparer la situation des homes avec celle du CO. D'autre part, nous n'avons pas le plus haut taux d'imposition de la Broye comme l'a mentionné M. Grandgirard mais sommes les 3<sup>ème</sup>. Concernant les avantages financiers, elle relève son impression que l'on veut le CO avec ses avantages mais que nous ne voulons pas faire d'effort financier. A son avis, avec le bénéfice des infrastructures et les synergies, nous devons faire un effort financier et ceci pour le bien-être de nos enfants. Concernant les clés de répartition dans les autres districts, elle a appelé les Préfets de chaque district et s'il n'était pas président de l'Association, elle a appelé les présidents de chaque Association de CO. Il est vrai que certaines clés de répartition sont plus basses que d'autres. Il est également vrai que des districts, dont un en particulier, a un préciput qui peut aller jusqu'à 27,5% et nous, nous sommes à 15% et c'est la Singine. Pour la Glâne et la Veveyse, les charges financières sont dans le compte de fonctionnement de l'Association avec un 40% population légale et 60% sur le rendement de l'impôt cantonal mais ils n'ont pas eu d'investissements et il est très clair, dans la discussion qu'elle a eue, que si une fois la Veveyse a un investissement à faire, ils réexamineront la clé de répartition car ils ne vont pas prendre cette clé là. La Glâne a un préciput aussi. Pour la Gruyères, il est vrai qu'elle a une clé de répartition basée sur la population légale siège multipliée par un coefficient ce qui donne le préciput mais qui est plus bas que le nôtre. Pour la Sarine campagne c'est plus compliqué car ils ont quatre régions. Nous ne sommes donc pas les seuls à avoir un préciput et il faut arrêter de dire que dans la Broye, les frais sont mal répartis.

M. Bernard Grandgirard relève que sur les avantages financiers, apparemment nous n'aurions pas donné les chiffres. Il est difficile de donner des chiffres. Par contre, on a parlé des locations qui seraient perçues. Effectivement dès le moment où il y a des synergies, il y a des locations qui pourront être perçues, notamment pour les installations sportives, la salle polyvalente et ses locations, elles existent à Estavayer. Pour info, l'heure de sport que la ville d'Estavayer facture au CO, pour un module dans la salle « Amarante » c'est Fr. 95.- de l'heure. On se plaint certaines fois que nous n'encaissons pas suffisamment pour nos locaux communaux et bien nous en aurons la possibilité avec une collaboration avec le CO de percevoir des locations. Et nous n'avons aussi pas besoin d'investir dans nos infrastructures, notamment pour certaines salles dont les sociétés pourront profiter et également certains

DATE : 2 mars 2016

aménagements routiers sécuritaires qui seront déterminés par l'étude de mobilité que le CO devra faire, condition que la commune leur a posée, et les frais de cette étude seront financés par le projet. Donc les citoyens de Cugy profiteront aussi de ces infrastructures et l'un des points principaux ce sera le chauffage à distance car dans le cadre du projet, ils auront l'obligation légale de penser aux énergies renouvelables et la construction devra contenir des énergies renouvelables pour le chauffage de ces bâtiments. Là des synergies seront possibles et nous n'avons, nous, actuellement pas les moyens possibles de créer un chauffage à distance mais avec ce projet, ce sera possible et la commune n'aura pas à investir, on pourra acheter de l'énergie comme cela s'est fait à Estavayer avec la construction de l'Amarante. L'Amarante fournit de l'énergie au CO ainsi qu'à différents bâtiments situés aux alentours de cette salle ; ils vont même jusqu'à l'administration communale et au Sacré Cœur. En ce qui concerne la clé de répartition et sa négociation, il est vrai que si dans la Broye il n'y avait plus qu'une ou deux communes, on ne parlerait pas de préciput mais ce n'est pas le cas. Au moment où l'on a dû négocier cette clé de répartition, on a dû faire face à des fusions, notamment Estavayer, Cheyres-Châbles et notamment la nôtre qui n'a pas passé. Il a fallu définir une règle ; prendre les communes actuelles, futurement fusionnées ou pas encore fusionnées ? Et il a fallu trouver une solution et c'est celle qui est proposée. Il revient également sur le prix du terrain et nous informe que la négociation n'est pas finie et il n'y a pas de garantie. Ce qui est sûr par contre c'est que depuis le 17 décembre, date où l'on a reçu la mise en zone d'intérêt général, nous avons immédiatement pris contact avec les services de l'Etat et nous avons reçu une information la semaine passée que la partie amont de la ZIG qui avait été demandée en zone résidentielle à faible densité et qui a été refusée, sera mise au plan directeur et le développement pourra se faire. Pour terminer, il nous informe que le 2 décembre 2015, le projet de Cugy a fait l'unanimité à l'assemblée des délégués du CO avec son mode de financement et c'était un point important car c'était le site de Cugy et le mode de financement proposé et ce mode de financement était le même que pour Montagny.

Mme Nadia Savary revient sur le débat au Grand Conseil bien qu'ils aient perdu avec 2 voix concernant cette loi, cependant elle précise que cela concerne les zones à bâtir et pas les zones d'intérêt général.

M. Jacques Monnard s'exprime en son nom personnel et relève que lorsqu'on est investi d'un tel projet, il est personnellement et moralement partant. Il ne se sent pas capable de refuser un tel projet sachant que l'on s'adresse à des enfants, à une éducation qui est fondamentale pour notre société et le besoin est avéré et crucial et dans ce sens, on ne peut pas refuser ce projet. Evidemment, il y a des conditions, on en parle et tout ce qui a été dit sur le bienfondé de ce CO, il croit qu'on l'admet personnellement tous. Il souhaite cependant avoir l'issue de la destination d'un tel Conseil Général ; il est là pour analyser les faits, Il reçoit les documents, prend aussi des décisions, il en parle et puis un jour il est amené à prendre une décision et personne ne peut le traiter de « pêché » s'il refuse quelque chose. Il loue les négociations qui ont été faites par le Conseil Communal et est convaincu qu'elles ont été faites avec tout ce qu'il pouvait faire de mieux. Pourquoi ? Parce qu'ils étaient délégués et seuls délégués. Si le Conseil Général appuie nos délégués, c'est quelque chose qui aurait plus de poids et les négociations ne sont pas du tout perdues. On parle de préciput et évidemment pour Cugy c'est quelque chose d'important. Il y a également un autre point c'est l'exonération. Estavayer et Domdidier sont exonérés par rapport à 50% de leur population. Cela a un effet très important sur ce que devra payer la collectivité. Si on choisit un préciput nul et qu'on rediscute cette exonération pour Estavayer et Domdidier, il est convaincu que ces deux communes ne vont rien perdre, parce qu'ils sont d'avantage exonérés au détriment de la collectivité, non seulement de Cugy mais où chacun y met un peu plus du sien. Il relève que l'on a un échéancier qui semble extrêmement difficile à tenir, on ne peut plus se permettre d'atermoiement ; pourquoi en est-on arrivé là ? Ne pouvait-on

DATE : 2 mars 2016

pas partir avec un projet un peu souple ? Toujours est-il maintenant qu'on nous impose des échéances sans qu'on n'ait plus le loisir de faire des louvoiements. Cela veut dire que l'on tue un peu le débat. Pourquoi n'a-t-on pas pris cela il y a 5 ans ? On parlait également tout à l'heure de mobilité, on va bénéficier d'une étude de mobilité, on a sauf erreur un plan directeur qui prévoit une zone 30 km/h. sur la Rte de Fétigny, avec le trafic qui va arriver, sans doute que l'on devra faire un effort pour voir arriver du trafic supplémentaire. Certes l'étude de mobilité sera payée mais il n'est pas sûr qu'on va y gagner beaucoup en confort de vie. En finalité, il est pour le CO mais il ne peut pas accepter l'emprise financière insoutenable pour notre commune.

M. le Président Fabrice Bersier rebondit sur certains propos et précise que le Conseil Général est composé d'élus qui ont des responsabilités par rapport aux citoyens, par rapport au mandat qui leur a été donné et ils doivent prendre la responsabilité de dire oui si on accepte ces conditions ou non si on n'accepte pas ces conditions.

M. Benoît Rossier relève que l'acceptation des nouveaux statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye auraient une lourde conséquence pour notre commune tant au niveau financier que balistique. L'enjeu n'est pas tant d'accepter ce nouveau CO sur notre commune mais plutôt d'avoir une réalisation harmonieuse avec l'existant et c'est là que sont les craintes car le diable se cache toujours dans les détails. Pour un montant de Fr. 5'600'000.- dont Fr. 4'100'000.- de préciput et au vu de notre planification financière serrée, il pense que notre commune se doit de mettre tout en œuvre afin que cette construction apporte un vrai plus à notre village. Si d'avoir des trajets locaux pour les élèves de Cugy c'est bien, ce n'est pas là le plus grand des apports. Il faut donc que des synergies d'infrastructures concrètes soient absolument réalisées et qu'ainsi notre village aura un retour sur investissements tangible sur le préciput. Bien qu'il ne faille pas peindre le diable sur la muraille, il se méfie des futures marges de manœuvre qu'aura notre commune dans la future commission de bâtisse face aux montants et aux experts de toute sorte qui ne tarderont pas à poindre leur nez. Aussi, afin de pouvoir gagner du bon sens et de pouvoir appuyer l'exécutif, il propose d'ores et déjà qu'une commission du futur Conseil Général soit, en cas d'acceptation, de suite mise en place. Bien qu'elle n'aurait aucun pouvoir décisionnel, cette commission doit être un générateur d'idées, un appui stratégique au Conseil Communal et serait aussi un relai auprès de notre population. C'est bien connu on est plus fort en groupe que tout seul, et il croit fermement que malgré les différentes compétences de l'exécutif, un tel projet mérite que l'on s'y implique grandement car il s'agit de repenser l'axe gare grande salle ainsi que tout le centre sportif et social de Cugy. Sans mobilisation de nos énergies, ce projet que l'on nous propose aujourd'hui comme magnifique serait catastrophique. Pour conclure, il se dit favorable à la modification de ces statuts et s'en remet à la future législature afin de réaliser un projet qui serve à l'éducation et à notre commune.

M. Christian Molleyres relève que l'on a beaucoup parlé d'argent et se dit surpris de ne pas avoir entendu le préavis de la commission financière. Il pense qu'avec un tel projet c'est un peu le rôle de cette commission d'analyser la capacité financière de la commune.

M. le Président répond qu'il semblerait que la commission financière n'a pas à s'impliquer dans ce processus d'analyse pour un futur investissement tel que présenté pour le CO.

M. Molleyres trouve quelque peu dommage et demande si c'est normal qu'elle ne soit pas impliquée ?

M. le Président lui répond que c'est un processus normal.

DATE : 2 mars 2016

M. Yannick Bersier relève qu'hier soir il est intervenu sur les synergies et ne va pas y revenir. Cependant, il pense qu'un CO à Cugy c'est montrer un signe positif envers le canton pour montrer que notre commune bouge et cela permettra peut-être, en créant ce CO, que dans le futur on ait des appuis plus favorables envers le canton et aussi pouvoir négocier une extension d'une zone d'intérêt général et qu'on soit aussi avantagés dans ce sens là. L'avantage des élèves au niveau des transports a aussi été mentionné ce soir. Hier soir, après la séance, il a été constaté que les citoyens de notre commune étaient pour le projet du CO et en tant que conseiller général nous avons la responsabilité de les représenter ; ce soir nous avons la responsabilité d'accepter un CO à Cugy et il rend attentif l'assemblée que si ce soir on dit non aux statuts, on fonce droit dans le mur et le CO ne se fera jamais à Cugy. Il pense que les citoyens ne vont pas forcément bien réagir si on prend une telle décision ce soir. Il demande à tout en chacun de bien réfléchir avant de prendre une décision de vote. Il est d'avis que si on refuse à cause du préciput, c'est un acte d'égoïsme envers les autres communes et un manque de confiance envers ceux qui ont travaillé afin de nous présenter ce projet ce soir.

Mme Nadia Savary répond aux différents intervenants, notamment à M. Monnard qui relève que le projet est insoutenable pour notre commune. Elle précise que les calculs ont été faits afin de savoir si notre commune pouvait englober cette dépense sans devoir hausser les impôts, ce qui est réalisable. La planification tient également compte des homes médicalisés ainsi que de l'achat du terrain. Elle tient également à préciser que ce n'est pas le vœu du Conseil Communal d'incorporer de menacer qui que ce soit mais elle relève que ce dernier doit défendre une position tout simplement. Même au vu du résultat du vote de principe, si le Conseil Communal va renégocier, ce n'est pas dit que le comité veuille revenir négocier. Le Conseil Communal défend simplement une prise de position car il estime que Cugy peut accueillir ce CO et que cela peut être bénéfique pour notre commune. Il est vrai que le Conseil communal a peur de perdre ce CO ce qui serait dommageable pour notre commune. Concernant la commission de bâtisse, son avis est mitigé sur le poids qu'aurait le Conseil Communal dans cette commission par rapport au canton, elle nous rassure sur cela car les constructions sont de la compétence communale et ce n'est pas avec les subventions que l'on reçoit du canton qu'ils ont un mot à dire. Cette construction est bien de la compétence de la commune, de la région et il ne faut pas avoir peur car c'est nous qui décidons du programme de l'exécution de ce projet. Pour ce qui est du pourquoi la commission financière n'a pas été impliquée, c'est du fait qu'on ne vote pas un investissement mais une modification des statuts et une clé de répartition donc ce n'est pas le rôle de la commission financière de se prononcer sur cet objet.

M. Bernard Grandgirard revient sur la question de l'exonération à 50% pour la participation des communes d'Estavayer et Domdidier, il rappelle simplement que d'après la clé de répartition différente de celle proposée aujourd'hui, c'est 0%, donc c'est le contraire ; c'est une participation à 50%, geste de leur part et c'est une participation à Fr. 8'500'000.- dans le projet qui est proposé. Les communes sièges dans l'ancienne répartition ne participaient pas aux investissements. C'est un geste qu'ils font et ils se sont bien chargés de nous le dire. Ils ont bien dit qu'ils investissent de l'argent dans une autre commune. Ils participent dans un CO qui n'est pas dans leur commune. Donc ce n'est pas une exonération mais une participation à 50% qui n'existait pas dans l'ancienne clé de répartition. Concernant le timing, naturellement il est vrai que cela s'est accéléré ; en fin d'année passée cela s'est accéléré. Les dernières extensions du CO, la construction s'est terminée en 2006, fin de la législature précédente, à Domdidier et à Estavayer et à exactement ce moment-là quand on inaugurerait les nouvelles salles de classe, premièrement elles étaient pleines et deuxièmement on recommençait à parler du problème des effectifs. Les premières craintes au niveau des effectifs ont commencé lorsqu'on a inauguré les deux dernières extensions et ce n'est pas faute d'avoir traîné mais ces extensions prennent du temps et là aujourd'hui, on se retrouve

DATE : 2 mars 2016

avec une possible construction, si tous les feux sont au vert, à partir de 2018, une construction terminée en 2020, 2021. Dès 2017 il faudra prendre des mesures provisoires et installer des containers provisoires pour accueillir les élèves, donc dès la rentrée 2017, donc l'urgence elle est là. L'urgence est due aux problèmes d'effectifs et à l'évolution de la démographie de notre district. D'autre part, il a pris bonne note de la demande de réfléchir à la création d'une commission du Conseil Général spécifique à ce projet et il pense que c'est une bonne initiative et cela pourrait être un organe parallèle à la commission de bâtisse proprement dite et pense que ce sera possible d'avoir une collaboration entre cette future commission et la commission de bâtisse qui sera responsable des travaux.

M. Dominique Torche demande comment on peut dire ce soir, je suis pour le CO à Cugy et proposer la suppression du préciput ? C'est irréaliste et ignorer une réalité broyarde. Parler ainsi c'est tout simplement être contre la construction d'un CO à Cugy. Il faut arrêter de parler de cœur et de rêves. Le préciput de 15% ne va pas descendre à 0% et pas non plus à 10% ! Il se dit déçu de l'état d'esprit de l'assemblée. Il relève que nous avons une chance de nous montrer, de sortir du lot, de conserver une image dynamique de notre village et ce soir, il voit une salle comme la météo de cette semaine, à savoir sombre, pluvieuse et dangereuse. Ce n'est pas une image qu'il a et souhaite de son village. Finalement cela va donner comme un jeu de poker ; certains d'entre nous pensent qu'il va suffire de refuser et qu'une nouvelle négociation va s'entrevoir avec Cugy et les communes broyardes. D'autres pensent que les conditions financières sont un coût raisonnable et ne se négocieront certainement pas. Pour sa part ce soir, il n'est pas joueur. Nous avons une chance unique de participer au développement de notre village, à un coût certes, mais Cugy, par sa situation géographique, par sa gare, par la possibilité de mettre un terrain d'intérêt général à disposition, par notre situation financière et on en parle beaucoup ce soir, mais si le Conseil Communal dit et l'a dit à plusieurs reprises, si dans notre planification financière des cinq prochaines années il n'y aura pas d'augmentation d'impôts que faut-il de plus ? M. le Préfet, Mme la Syndique, M. Bernard Grandgirard ont participé à toutes ces négociations ; il n'était pas présent et les conseillers généraux non plus, on doit leur faire confiance. Ce 15% est un équilibre entre Cugy et les communes broyardes. Encore une fois faisons confiance à notre exécutif. Il est clair qu'il y aura des nuisances, un peu de circulation, un peu plus d'enfants, quelques bus qui vont circuler à l'ouest du village mais finalement sur la balance, les synergies sont bien plus supérieures aux nuisances. Nous sommes des élus qui représentons la population ; en discutant avec la population et suite à la séance d'hier soir, on se rend bien compte que la population n'est pas contre un CO mais bien au contraire. Le Conseil Communal est favorable et a fait un excellent travail dans ce dossier, il a été conduit et nous avons eu des informations, en refusant ce dossier on discrédite notre Conseil Communal qui s'est totalement engagé. Ce Conseil Communal est en fin de législature et a fait un excellent travail et personne ne peut dire le contraire. Pourquoi dans ce dossier ne pas lui faire confiance et penser à l'avenir de notre village. Tout est favorable, certes à un certain coût mais prenons ce CO qui nous tend les bras et effectivement nos enfants et petits enfants nous diront merci.

M. Pierre-André Grandgirard relève que l'histoire est un perpétuel recommencement. Il a effectué son école secondaire au cycle d'orientation de Cugy de 1977 à 1979. L'école secondaire de la Broye à l'époque assurait les cours sur quatre sites Estavayer-le-Lac, Domdidier, Cousset et Cugy. La section agricole de Cugy était dirigée par M. Joseph Seydoux assisté par d'illustres professeurs. Dans cette petite structure de 35 élèves, il va sans dire que ces illustres professeurs ont formaté pour la vie de non moins illustres élèves. Si on reste encore un moment dans le siècle passé, il souhaite relever la vision à long terme et le sens de l'anticipation du Conseil Communal de l'époque quand le 11 avril 1991 il a acquis 12500 m<sup>2</sup> de terrain agricole situé au-dessus du terrain de football pour agrandir ou peut-être créer une zone d'intérêt général et c'était une chose. A l'époque il était jeune

DATE : 2 mars 2016

exploitant et fermier de cette parcelle agricole et elle lui filait entre les doigts, la commune proposant un prix sans rapport avec du terrain agricole. Depuis le début de cette législature, il a le mérite de relever l'important travail de négociation, la détermination voire même la ténacité du Conseil Communal, d'une part dans le but d'acquérir de nouveaux terrains pour renforcer la zone d'intérêt général et d'autre part par ses discussions avec l'Association du CO des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Un préciput passant de 50% à 15%, un consensus réfléchi et âprement négocié. Une part globale de 20,3% des investissements pour la commune siège est raisonnable et acceptable. Un emprunt par l'Association du CO ne péjorant pas la capacité financière de notre commune est de bonne augure pour l'avenir. Par quels genres d'inconvénients notre paisible village va-t-il être frappé ? Etant agriculteur, il vit et travaille tous les jours à proximité du futur site du CO, les activités générées par le futur site du CO peuvent péjorer l'activité agricole. Pour la population, le nombre d'élèves inciviles errant dans le village, le bruit des discussions entre adolescents couvrant le bruit des FA18, le défilé continu des bus scolaires traversant le village seront certainement insupportables. Il préfère s'arrêter plus longtemps sur les avantages qui sont : les conditions émises par le Conseil Communal envers l'Association du CO ne sont que bénéfiques. La vente du terrain est un paiement en nature appréciable, les synergies avec les infrastructures communales permettront entre autre de valoriser et de rénover le bâtiment où nous nous trouvons. Les synergies avec le personnel de conciergerie permettront de créer des emplois bienvenus. Le chauffage à distance sera en plus écologique et économe pour la commune et avec un représentant de la commune à la commission de bâtisse nous gardons notre pouvoir de question et de décision dans ce gros chantier. Pour le développement de ce site, il y a d'autres arguments à prendre en compte notamment que Cugy en tant que commune centre verra son développement passivité par rapport aux gares très restrictif de la loi sur l'aménagement du territoire. La venue du CO pérennisera définitivement l'arrêt des trains CFF en gare de Cugy et ça c'est une valeur inestimable. Les commerces locaux, boulangeries, magasins d'alimentation, restaurants ne peuvent qu'aussi bénéficier de cette dynamique positive. La mobilité générée, piétons, voitures, bus, suscite des craintes fondées. Le concept circulation devra impérativement résoudre les problèmes de flux d'élèves et de véhicules afin de maintenir un centre du village agréable et fluide. Il relève qu'il va s'engager personnellement, par des contacts privilégiés auprès de décideurs, pour que ce point rouge passe au vert pour la population locale. Il rappelle à l'assemblée que ce soir, les communes et la population broyarde, ont les yeux rivés sur Cugy. A-t-on le courage d'offrir à nos enfants, petits-enfants et générations futures, un site scolaire de proximité propice à leur développement harmonieux ou préfère-t-on séparer nos enfants sur les sites d'Estavayer et de Domdidier avec tous les inconvénients inhérents à ce choix. Après un long cheminement nous avons une belle opportunité de projeter notre commune vers un avenir prometteur. Notre village est réputé pour son dynamisme, sa bonne cohésion sociale et son entrain lors de nombreuses manifestations villageoises. Cugy a-t-il encore du talent ? C'est la question que nous devons nous poser afin de ne pas céder à la frilosité et ne pas passer pour des « calimero ». C'est une décision à long terme et nous devons impérativement oser ce pas vers le futur pour notre commune et notre Broye. Il exorde chacun à féliciter l'implantation d'un 3<sup>ème</sup> site du CO à Cugy par l'approbation de la modification de ces statuts. Il aimerait vraiment pouvoir dire à ses petits-enfants, à cette séance du Conseil Général, j'y étais.

M. Guido Flammer soulève quelques questions : les communes d'Estavayer et Domdidier ont toujours pris la plus grande part dans ce genre d'investissements et ont un taux d'impôt plus bas que le nôtre ? On parle également de la démographie importante et il croit que c'est aussi Domdidier et Estavayer qui ont la plus grande part, donc il est logique qu'ils prennent une part importante même si le CO n'est pas chez eux ; notre commune n'a pas la même capacité de développement qu'ils ont dans leur commune. Si on prend notre planification financière du mois de décembre, nous sommes à moins 1,6% en 2020 et nous n'avons pas

DATE : 2 mars 2016

tenu compte ni de CO, ni de step, ni des homes. Il pense que nous sommes un peu serrés au niveau finances.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Fabrice Bersier propose de passer au vote.

M. Jean-Denis Borgognon, du groupe « Parti socialiste », demande le vote à bulletin secret.

Cette demande est soumise au vote et acceptée par 15 voix.

Mme Vanessa Currat tient à relever qu'elle partage un point avec le Conseil Communal, à savoir que c'est une illusion de penser qu'on ne peut pas avoir de préciput. Personne ce soir n'a parlé du texte sur lequel nous devons voter et il faut savoir que si nous acceptons, c'est que nous sommes d'accord sur tous les articles et elle pense que c'est important et qu'il ne faut pas revenir sur les négociations que le Conseil Communal a eu avec l'Association du CO. Ce qu'il faut savoir, et M. Grandgirard l'a relevé hier soir, c'est qu'une toute petite diminution du préciput a pour nous un impact important.

M. le Président Fabrice Bersier soumet le point 4 de l'ordre du jour à savoir : « Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos » au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	: 29
Bulletins rentrés	: 29
Bulletin blancs	: 0
Bulletins valables	: 29
Majorité absolue	: 15

Résultat :

<b>OUI</b>	<b>17</b>
<b>NON</b>	<b>12</b>

L'approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos est acceptée par 17 oui contre 12 non.

Avant de passer au point 5, M. le Président Fabrice Bersier remercie l'assemblée pour la qualité des débats, l'expression de tous les membres et c'est un résultat démocratique qui en ressort.

## **5. INFORMATIONS COMMUNALES**

M. le Président Fabrice Bersier donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que le commandant du CSPI Les Verdières, M. Christian Bangerter, a donné sa démission du corps et comme commandant, ceci pour le 31 décembre de l'année 2016. Le processus de nomination a été mis en place et le nouveau



DATE : 2 mars 2016

commandant devra être avalisé par les conseils communaux de chaque commune ainsi que par l'ECAB et la Préfecture.

Mme Nadia Savary nous informe qu'en ce qui concerne la nouvelle législature, les dates sont proches entre les élections, l'assermentation et la séance de constitution. Cette dernière doit avoir lieu, selon la loi sur les communes, dans les 60 jours suivants les élections. Le Conseil Communal a donc fixé cette séance de constitution le 27 avril 2016. Elle demande à chaque président des groupes d'en informer ses élus.

## **6. DIVERS**

M. le Président Fabrice Bersier donne la parole aux conseillers généraux.

M. Olivier Vonlanthen relève qu'un citoyen lui a fait part que lorsque la cour d'école était rénovée, notamment l'arche qui est en-dessous de la cour d'école, il y avait une plaque commémorative et que cette dernière n'a pas été remise en place. Est-ce que cette plaque existe toujours et va-t-elle être remise en place ?

M. Bernard Grandgirard répond qu'à sa connaissance elle existe toujours et doit être entreposée dans le château. Elle n'a pas été remise car les supports ne sont plus en état. On va regarder la chose.

M. Jacques Monnard nous informe que la date retenue pour l'action « Un geste pour ma forêt » dans notre commune, est le 30 avril 2016. Il invite d'ores et déjà toutes les personnes intéressées à y participer. Un papillon sera adressé à la population.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Fabrice Bersier remercie les conseillers généraux pour leur participation à cette assemblée ainsi que pour la qualité des débats sur un point fondamental pour notre Commune et le résultat d'un engagement sans compter des conseillers généraux et on s'en réjouit pour le ménage communal. Il félicite et remercie l'ensemble du Conseil Communal, Mme la Syndique et plus particulièrement M. Bernard Grandgirard, responsable du dicastère pour le CO et également membre du comité de l'Association du CO des communes de la Broye pour leur engagement. Il remercie également le public et la presse et nous donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil Général agendée au 13 avril 2016 ainsi qu'à la séance de constitution du Conseil Général le 27 avril 2016. Il invite tout en chacun à partager le verre de l'amitié.

Mme Nadia Savary, au nom du Conseil Communal, remercie l'assemblée pour l'état d'esprit qui a régné ce soir, un débat constructif et surtout pour la confiance témoignée par le vote de ce soir et elle est sûre et certaine que le nouveau Conseil Communal prendra en compte toute les incertitudes et remarques pertinentes soulevées ce soir.

M. Bernard Grandgirard tient également, en tant que responsable du dicastère du CO et membre du comité du CO, à remercier l'ensemble du Conseil Général pour sa prise de responsabilité et sa confiance. Tout sera fait pour en être digne et le Conseil Communal va s'engager, avec le nouveau Conseil Général, à respecter le débat qui a été donné ce soir, les inquiétudes soulevées, aller de l'avant et réaliser une construction qui soit un effet positif pour notre village.

DATE : 2 mars 2016

La séance est levée il est 22 h 15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Fabrice Bersier

Sylvia Bersier